

Rapport de suivi des requêtes de citoyens
Conseil d'arrondissement du 5 octobre 2010
Déposé au conseil d'arrondissement du 2 novembre 2010

1) Monsieur Patrice Laramée 10-224327 CA 5 octobre 2010

Indique que la nouvelle piste cyclable est la cause d'un manque sérieux de stationnements sur la rue de Courcelle et demande qu'elle soit enlevée. Il indique que depuis 6 ans, les résidants demandent des stationnements réservés sur rue pour résidants. Quant à la rue Saint-Antoine, il suggère de synchroniser les feux de circulation à 60 km/h.

Le maire indique que la nouvelle piste cyclable est planifiée depuis longtemps et qu'elle fait partie d'un plan d'ensemble et d'une planification inscrite au plan de transport de la ville de Montréal et la volonté d'avoir un réseau complet. Il rappelle la volonté d'aller de l'avant avec un réseau complet de pistes cyclables et surtout de les relier entre elles. La piste cyclable sur de Courcelle relie la piste du chemin Glenn dans Westmount et fait le lien entre le centre-ville et le canal de Lachine de la même manière qu'il existe un réseau artériel. Sur le commentaire de la rue Saint-Antoine, le maire rappelle que la limite de vitesse est de 50 km/h.

➤ Répondu sur place

2) Madame Marlène Tanguay 10-224333 CA 5 octobre 2010

Demande si on a l'intention de faire un parc avec le projet de transformation de la ruelle Sainte-Émilie. Elle souligne la problématique de stationnement sur les rues Sainte-Marie et Saint-Ambroise et demande qu'une rencontre avec le maire et les résidants de la rue Sainte-Marie et Saint-Ambroise soit organisée pour discuter du projet proposé. Elle dépose une pétition au conseil sur cette question.

Le maire indique que l'on a voulu être dans la plus grande transparence, qu'une lettre a été envoyée il y a deux semaines par l'arrondissement à tous les résidants du secteur environnant (allant du parc Cartier jusqu'à l'école James Lyng) pour faire connaître le projet en devenir au-dessus du collecteur Saint-Pierre. Le maire rappelle que dans un communiqué envoyé plus tôt cette semaine, et dont la conseillère Fournier a bien expliqué le contenu hier soir, il est écrit noir sur blanc qu'un projet de conception européenne, Woonerf, n'est pas un parc mais un concept mixte et qu'il pourrait donc y avoir des places de stationnement, des véhicules qui y circulent, que ce sera un endroit vert et qu'on pourra peut être faire en sorte qu'il y ait une ruelle comme c'est le cas ailleurs à Montréal. Il rappelle l'objectif visé qui est la lutte contre les ilots de chaleur et qu'il y ait une bonne intégration des résidants, tant ceux des rues Sainte-Marie et Sainte-Émilie de même que des résidants des condos tout près du chemin de la Côte Saint-Paul. Il rappelle que le responsable du dossier vient tout juste d'être engagé et que le projet n'existe pas de façon concrète pour le moment, mais que c'est une volonté d'aller vers une zone mixte, que le territoire choisi est un terrain public sur lequel rien ne pourra être érigé puisqu'à quelques pieds en dessous se trouve un collecteur dans lequel passent les eaux usées. Il indique qu'il est né dans le quartier et qu'il connaît très bien l'usage qui est fait de cet espace. Il rappelle qu'il y aura une consultation publique sur la question et qu'il est prévu que le projet soit développé en partenariat avec les résidants. Il indique qu'il était au courant de la pétition qui circulait, car la semaine dernière les élus ont échangé sur le terrain avec des résidants de la rue Sainte-Émilie, et notamment des personnes à mobilité réduite qui nous ont fait part de leurs préoccupations puisqu'ils accèdent à leur résidence par l'arrière. Il invite les résidants à obtenir des informations additionnelles sur les ilots de chaleur sur Internet, dans les bibliothèques ou sur le site de la Direction de la santé publique.

- Une rencontre d'information sera organisée pour les résidants

3) Madame Linda Moreau 10-224337 CA 5 octobre 2010

Indique que ses commentaires rejoignent ceux de l'intervenante précédente et qu'elle souhaite que la rencontre permette d'avoir des réponses à ses questions.

Le maire remercie la résidante pour son intervention rappelant que l'intention est que le projet profite à tous.

- Répondu sur place

4) Madame Chantal Zumbrunn 10-224345 CA 5 octobre 2010

Représente le comité « C'est à nous ». Concernant les terrains du CN, elle rappelle que les terrains ont été acquis par monsieur Chiara pour la somme de 1 \$ et autres considérations, que lors de la consultation publique, il y avait une très forte adhésion pour que le bâtiment 7 revienne à la communauté et que les besoins sont nombreux dans le quartier (espaces pour les artistes, locaux pour le centre social autogéré, point de chute pour un marché de fruits et légumes, une serre et des jardins collectifs, etc.). Elle demande si l'arrondissement peut garantir qu'il n'y aura pas d'adoption de projet tant que des mécanismes assurant que le bâtiment 7 soit cédé au milieu à long terme.

Le maire rappelle qu'il a rencontré le comité « C'est à nous » cet été ce qui a permis de faire le point sur une question complexe et de dégager un continuum. Il rappelle que le représentant du comité a été convié à la première rencontre de la semaine dernière. Il précise que l'arrondissement compte être facilitant dans ce projet afin de s'assurer que cela soit possible. Il indique que l'on souhaite que ce soit dans le cadre du dossier, mais que l'on ne veut pas que ce soit limitatif tout en rappelant les mécanismes de l'article 89 et citant en exemple une question de plantation d'arbres dans Rosemont. Il indique que l'arrondissement sera agira en accompagnement et fera tout en son pouvoir pour que la communauté obtienne le bâtiment, mais qu'il faut voir comment cette situation complexe peut s'articuler, mais que jamais il ne pourra s'en porter acquéreur puisque les finances de l'arrondissement ne le permettent pas.

- Répondu sur place

5) Madame Pascale Fleury 10-224349 CA 5 octobre 2010

Dans le cadre de la coordination des projets Éco-quartier dans Pointe-Saint-Charles et du renouvellement des conventions, elle rappelle les projets en cours et à venir et l'intérêt à continuer le travail de partenariat avec l'arrondissement, les citoyens et les groupes communautaires. Elle invite les élus à venir voir le projet réalisé au 255, rue Ash. Elle remercie et souligne le travail de l'équipe des Travaux publics tout en suggérant une simplification des procédures afin de donner plus de temps à l'organisme pour le travail avec les citoyens. Elle dépose une copie du rapport succinct des activités et transmettra des copies aux élus par courriel et demande si une rencontre est possible pour présenter les projets.

Le maire indique qu'il lui fera plaisir de rencontrer l'organisme, comme il le fait avec plusieurs des partenaires. Sur la question du renouvellement des conventions de partenariat, il indique qu'une révision des mandats s'imposait, car les temps changent, mais qu'il faut s'assurer d'une reddition de compte efficace, ce qui est à la base d'une convention et d'un partenariat des plus efficaces. Il souligne l'excellent travail qui se fait par l'Éco-quartier et remercie pour les bons mots à l'égard de

l'équipe des Travaux publics.

Monsieur Babak Herischi indique qu'une rencontre de travail est prévue jeudi et que l'on pourra discuter en détail de toutes ces questions.

La conseillère Sophie Thiébaud souligne l'excellent travail de mesdames Fleury et Bastien et rappelle qu'ayant travaillé dans le milieu communautaire avec les deux organismes qu'elles représentent respectivement, elle connaît l'excellent travail effectué et l'intérêt que cela peut avoir aux niveaux environnemental et social en autres à cause des liens qui sont créés.

➤ Répondu sur place

6) Madame Marie-Josée Corriveau 10-224355 CA 5 octobre 2010

Au nom du comité de protection des abords du Canal, elle indique qu'elle a pris connaissance du communiqué de presse émis avant la séance et qu'elle le reçoit avec une certaine satisfaction, mais qu'il reste des points sur lesquels le comité désire revenir. Elle demande notamment combien l'arrondissement va payer pour cette acquisition, pourquoi avoir fait le choix de permettre du développement résidentiel sur l'autre partie du terrain et quelle sera l'ampleur de ce développement rappelant les différents problèmes soulevés, notamment concernant la circulation. Elle indique que le comité ne croit pas en un projet industriel sur le site compte tenu des taux de vacances actuelles sur l'ensemble du territoire montréalais et que l'un des irritants demeure la méthode de financement par une taxe d'arrondissement puisque ce secteur a une vocation régionale. Elle suggère que des demandes à cet effet soient adressées à la Ville centre au même titre que celles annoncées pour la dotation budgétaire.

Le maire indique que le prix du terrain et les négociations ne sont pas faits par les élus, mais par le service de courtage de la Ville centre rappelant que le dévoilement du prix ou du montant de l'emprunt donnerait beaucoup d'indicatifs qui nuiraient aux négociations à venir.

Le maire indique qu'un projet industriel de type manufacturier aurait pu être présenté de plein droit, mais que ce n'était pas le type de vocation industrielle souhaitée sur le site par les élus. Il indique qu'avec l'acquisition d'une portion de 30 % du terrain, sur la partie restante, il y aura des difficultés et des contraintes additionnelles tant par les différents critères qui seront exigés que par le fait que le projet devra se situer à l'intérieur des balises actuelles de la réglementation, donc pas de surhauteurs autorisées, le tout en lien avec les conclusions du forum, mais que l'usage résidentiel ainsi qu'un usage commercial ou bureau au rez-de-chaussée serait autorisé.

Il y aura un travail de démarchage à faire de la part des élus et des résidents pour trouver des locataires afin que les usages profitent à la communauté, par exemple une entreprise d'économie sociale, Parc Canada, etc. Le maire indique qu'il a rencontré personnellement le maire de Montréal sur ce dossier afin de lui présenter toutes les options possibles, que des demandes ont été faites auprès des Services des parcs afin qu'une partie soit payée, que la possibilité d'échanges de terrains a été envisagée, que des démarches ont été entreprises tant au niveau de l'agglomération, du gouvernement provincial que fédéral. Il rappelle que cet équipement sera utilisé par l'ensemble des Montréalais comme l'est l'ensemble de nos installations. Il rappelle que tous les équipements de la Ville servent à tous les Montréalais et sont la propriété de la Ville de Montréal et non de l'arrondissement. Le maire indique que c'est une solution de compromis, car nous étions pris avec les valeurs de protection de l'endroit et ne pas avoir les moyens de se le procurer et que finalement, c'est par un effort collectif sur quatre ans, comme cela a été fait dans d'autres arrondissements, pour se payer un équipement collectif dont on a besoin. Il rappelle par ailleurs que les plans pour le projet résidentiel ne sont pas déposés, mais que le projet fera l'objet d'un projet particulier d'urbanisme dans le cadre de la réglementation en vigueur et du plan d'urbanisme.

7) **Madame Valérie Simard**

10-224364

CA 5 octobre 2010

Indique que le POPIR Comité-logements fait du repérage de terrains vacants afin d'impliquer les locataires qui auraient besoin de logements sociaux. Elle indique que des terrains visés se situaient sur les rues Notre-Dame et Maria et qu'un projet est maintenant en construction sur Notre-Dame et qu'elle apprend qu'un projet est soumis à l'ordre du jour de ce soir sur la rue Maria pour des condos. Elle indique que le développement se fait rapidement, qu'il y a un processus accéléré d'embourgeoisement et une hausse des valeurs foncières. Elle demande que le développement à la pièce cesse, citant plusieurs exemples de petits projets en cours, car ils participent à l'embourgeoisement et ne peuvent appliquer la politique d'inclusion afin de donner le temps à la collectivité de s'approprier le quartier. Elle demande la participation de l'arrondissement afin que les terrains municipaux demeurent collectifs et que la communauté puisse participer aux développements de ces terrains soit pour des espaces verts ou des logements sociaux. Elle demande quand l'arrondissement sera prêt à freiner le développement afin de favoriser des projets collectifs.

Le maire indique que l'on ne peut stopper la construction puisque des projets de plein droit peuvent être déposés en vertu de la réglementation en vigueur et que plusieurs des projets mentionnés sont de plein droit. Il reconnaît que malheureusement, il y a peu de projets locatifs, mais que dernièrement un projet locatif a été réalisé. Il rappelle la volonté des élus d'avoir un secteur mixte le long du canal et que les terrains municipaux ne soient pas vendus à des promoteurs et qu'il espère pouvoir faire une annonce prochainement d'un projet avec Bâtir son quartier et qu'il n'y a pas beaucoup de terrains dans le Sud-Ouest qui peuvent être développés et que c'est la Ville centre qui transige les ventes de terrains. Le maire indique que dans tous les projets de 200 logements et plus dans lesquels il est possible d'appliquer la politique d'inclusion, cela est fait et que cela sera la même chose sur les terrains du CN et que cela a été fait dans l'accord de développement avec Devimco (275 logements sociaux et communautaires et 208 logements abordables). Il indique que plus que jamais, l'arrondissement demande l'application de la politique d'inclusion et que le conseil désire aider ses résidents et qu'il reconnaît la situation et que la création de richesse fasse en sorte qu'il y ait une redistribution équitable pour tous.

La conseillère Véronique Fournier rappelle le PIIA de l'arrondissement et le fait de ne pas permettre des logements uniquement en sous-sol dans les plus petits projets et que lorsqu'il y a un étage au sous-sol, il doit y en avoir au moins un aussi au rez-de-chaussée pour permettre d'avoir des logements plus grands et qui permettent la venue de famille, pour des raisons de confort et de sécurité. Elle rappelle que les logements dans les quartiers favorisent aussi l'accès à des services de proximité. Elle invite l'organisme à faire une démarche avec l'arrondissement en amont de celle prévue avec les résidents afin de discuter et partager les orientations et les enjeux du quartier et des sous-secteurs afin que tous puissent en bénéficier rappelant que c'est une préoccupation partagée par tous les élus.

La conseillère Sophie Thiébaud appuie les propos de monsieur le maire et de la conseillère Véronique Fournier en ce qui concerne les projets de plein droit et le recours au PIIA. Elle rappelle que des nouveaux membres complètent le CCU et que pour avoir fait la lecture des comptes rendus du CCU, elle reconnaît qu'au-delà du temps mis par toutes ces personnes et leurs expertises, le CCU est de plus en plus pointu au niveau des exigences, notamment pour les aménagements paysagers, et à travailler à ce que les projets soient les meilleurs possible. Elle indique, qu'en lien avec les commentaires de la résidente, qu'elle note une accélération de l'acceptation des projets, que de son point de vue, il y a un discours du service à la clientèle et que là, la clientèle n'est pas le citoyen qui nous a élus, et que l'arrondissement devrait revoir ses façons de faire avec l'appui de tous. Elle indique qu'avec le projet Seracon, elle est

heureuse de voir que tous partis confondus, le conseil met en place des orientations en terme de développement résidentiel en général, mais qu'il manque un plan d'ensemble de ce que l'on va tenter de faire comme travail dans les trois prochaines années et qu'elle espère que le POPIR pourra aider les élus et les services à arriver à quelque chose avec les moyens qui sont les nôtres.

Le maire rappelle que dans le cadre de la révision du plan d'urbanisme qui s'en vient, on comptera sur le POPIR.

➤ Répondu sur place

8) Monsieur Gaël Hollard 10-224327 CA 5 octobre 2010

Suite à une intervention précédente de sa part, il demande ce qu'il arrive avec Gravel qui pratique dans l'illégalité. Il réitère les diverses problématiques reliées au bruit et à la circulation en lien avec le CN et Transport Ray-Mont qui est en opération jour et nuit. Il indique qu'il n'y a pas de plan de circulation connu et que l'augmentation des résidants et des activités dans le secteur contribuera à la dégradation des routes. Il note aussi une problématique avec le nombre de poubelles dans Pointe-Saint-Charles.

Le maire indique que Gravel n'est pas dans l'illégalité, mais plutôt non-conforme et que pour le moment on accepte cela, car l'usage sera inclus dans l'accord de développement et que Gravel n'est pas une nuisance au niveau de la circulation, les élus s'étant rendu sur le terrain. Quant à Transport Ray-Mont, il y a eu des vérifications par les services et par son équipe à différentes heures de la journée et aussi avec l'équipe du Commandant Célestin. Il indique que des aménagements pour la sécurité seront bientôt faits en vue d'améliorer la situation. Quant à CN, il invite les résidants à formuler leurs plaintes directement auprès du CN. Le maire rappelle la réglementation qui s'applique sur le bruit et que des mesures ont été prises. Quant à l'aspect budgétaire, il indique que plus on se développe comme arrondissement, plus la Ville centre nous appauvrit et que c'est ce qu'il faut faire valoir à la Ville centre. Sur la question des parcs et des poubelles, il indique que cela relève de la direction de monsieur Herischi et que monsieur Brochu, chef de division, fait un travail exemplaire, qu'il y a toujours des améliorations possibles, mais que le nombre de poubelles a doublé sur la rue du Centre. Sur la question des terrains du CN, le maire indique que cela avance, que le comité a fait un bon travail et qu'Action Gardien en a fait état hier, mais que cela ne se fera pas à n'importe quel prix, qu'il y aura d'autres rencontres et que cela serait bien avant la fin de l'année, mais que lorsque le tout sera bien finalisé, le projet sera adopté. Le maire rappelle que les élus ont rencontré l'AMT et que l'engagement est clair et qu'il y a des schémas et une servitude pour l'AMT et le Groupe Mach concernant l'accès par Marc-Cantin. Il rappelle que l'arrondissement emploie une ingénieure en circulation, madame Caroline Ledoux, qui travaille fort au dossier.

➤ Répondu sur place

9) Monsieur Jean-Pierre Boucher 10-224381 CA 5 octobre 2010

Indique que des panneaux d'informations pour des projets de condos sont toujours installés depuis 2007 sur le projet du Quai des Éclusiers et demande quelle est la réglementation qui s'applique.

Le maire indique que l'arrondissement réitérera la demande pour l'enlèvement des panneaux et que si cela ne se fait pas, on pourra procéder nous-mêmes à l'enlèvement de ceux-ci.

➤ DAUSE fera une relance auprès du promoteur

10) Madame Natacha Alexandroff 10-224392 CA 5 octobre 2010

Souhaite que l'accord de développement pour les terrains du CN ne soit pas signé tant que la question du passage soit réglée. De plus, elle demande qu'une attention particulière soit portée aux arbres lors du déneigement, citant un exemple en particulier.

Le maire indique que dès que la situation de l'arbre a été connue, on s'en est occupé et rappelle que les cols bleus sont très respectueux des arbres et font attention. Sur la question de l'accès par Marc-Cantin, il rappelle son intervention précédente et demande que le directeur de l'Aménagement urbain fasse des validations.

Monsieur Normand Proulx, directeur de l'Aménagement urbain indique qu'il est en attente de documents afin d'avoir une preuve formelle de ces ententes.

➤ Répondu sur place

11) Madame Nicole Bastien 10-224400 CA 5 octobre 2010

Souligne les bons mots de la conseillère Sophie Thiébaud et remercie l'arrondissement pour la participation au projet d'Hydro-Québec. À titre de directrice générale de Pro-Vert Sud-Ouest, elle rappelle la mission du programme éco-quartier et les projets réalisés et à venir et souhaite pouvoir discuter du renouvellement des conventions.

Le maire rappelle que la révision des mandats et du travail s'impose en partenariat avec les organismes mandataires et que les élus étudieront les propositions.

La conseillère Sophie Thiébaud demande si tous les élus seront conviés pour l'exercice.

Le maire précise que cela se fera lors de comité de coordination élus/directions des jeudis matins, mais que d'autres rencontres plus techniques auront lieu entre les services et les partenaires.

➤ Répondu sur place

12) Madame Hélène Leblanc 10-224404 CA 5 octobre 2010

Questionne la gestion des déchets de l'arrondissement et indique que le système de recyclage utilisé est archaïque et demande quand les bacs roulants promis seront installés et où on prévoit le faire. Elle suggère une campagne d'information afin de rappeler que les sacs déposés la veille des collectes attirent les chats et les mouffettes et suggère que la diminution du nombre de collectes de deux à une par semaine diminuerait les dépenses liées au nombre de camions et augmenterait les revenus.

Le maire indique qu'il y a une étude en cours à la Ville centre sur les bonnes pratiques et la question des sacs ou des bacs pour le recyclage. Il indique qu'il y a une réglementation en vigueur concernant le dépôt des sacs avant la collecte et que les inspecteurs sont sur le terrain. Il indique que le contrat de collecte est en vigueur jusqu'en 2013 et que cela laisse le temps d'y penser et est d'accord avec une campagne de sensibilisation auprès de la population.

Monsieur Babak Herischi indique que l'arrondissement attend depuis trois ans les bacs annoncés

en provenance de la Ville centre et que ceux-ci devraient nous être livrés au printemps prochain.

➤ Répondu sur place

13) Monsieur J-L Gilbert

10-224412

CA 5 octobre 2010

Remercie le maire pour sa présence à la fête organisée par les Jardins Bons Voisins. Il soulève une problématique quant à l'installation prévue d'un drapeau à l'arrière du Jardin Bons voisins et rappelle les règles et le protocole entourant les drapeaux. Il demande si l'on peut faire quelque chose pour changer l'emplacement du mât.

Le maire indique qu'une demande a été déjà faite aux services par les représentants des jardins et demande à monsieur Sandy Hébert de donner des informations additionnelles sur la question.

Monsieur Sandy Hébert, directeur de la Culture, du sport, des loisirs et du développement social rappelle que l'animation des jardins relève de son service alors que l'entretien relève des Travaux publics. Il indique que lors des travaux d'aménagement d'un nouveau cabanon, les services en ont profité pour étudier la question d'un mât, mais que des considérations techniques empêchent d'installer le mat à l'entrée et qu'il sera situé plutôt à l'arrière.

Le maire rappelle les considérations techniques et budgétaires qui ont mené à cette décision et rappelle que le protocole concernant les drapeaux ne commande pas que dans un jardin communautaire le drapeau soit installé à l'avant comme c'est le cas pour les édifices municipaux ou gouvernementaux.

➤ Répondu sur place

14) Madame Karine Triollet

10-224419

CA 5 octobre 2010

Demande que le programme Éco-quartier ne fasse pas les frais des décisions budgétaires. Concernant le dossier Seracon, elle est contente que l'arrondissement rende ses orientations publiques et qu'il n'ait pas jeté la serviette sur la création d'emplois. Elle demande comment le conseil entend protéger les autres espaces, notamment Island. Elle rappelle qu'un développement résidentiel en hauteur bloquera aussi les vues et que l'arrondissement aurait pu consulter la population sur les endroits à privilégier et qu'il faut trouver des mécanismes pour constituer une réserve. Sur le dossier des terrains du CN, elle rappelle que tous les gains acquis pour la population le seront vraiment seulement lorsque tous les camions qui devront transiger sur le site le feront par l'accès Marc-Cantin et demande de s'assurer de la signature de l'entente avant de procéder avec un quelconque changement de zonage.

Le maire indique que dans les mandats des Éco-quartiers, ce ne sont pas des coupures de services qui sont envisagées, mais que c'est plutôt une prestation différente des services avec un mandat renouvelé, comment le tout sera articulé, on le verra plus tard. Sur la question des parcs, il indique qu'il existe un fond de parcs et que l'on pourrait regarder ce qui serait possible de faire pour le terrain Island, si une demande pour un projet industriel léger est déposée, on pourrait voir ce qui est possible de faire avec le fond de parcs pour l'aménagement des abords. Quant au parc du square Saint-Patrick, il indique qu'il y a du travail à faire avec la Ville centre, mais qu'il faut que tous les travaux soient terminés avant. Pour la question d'un mur créé par un projet sur le terrain de Seracon, il indique que c'est aussi une question de perception, car si un projet industriel léger ou de bureau est envisagé, la volumétrie et la hauteur seront les mêmes. Sur la question de la consultation à la population, le maire rappelle que la population s'est abondamment prononcée sur ce qu'elle ne voulait pas et que pour les aménagements de Island et Saint-Patrick, il croit que l'on pourra y arriver. Il rappelle que les plans pour le projet

résidentiel doivent être totalement refaits et que des négociations sont faites par le service du courtage, que pour ce soir l'important est d'aller de l'avant pour la partie parc et que le reste va cheminer. Le maire rappelle que des demandes ont déjà été faites pour obtenir des preuves concernant l'entente.

La conseillère Véronique Fournier rappelle que dans le dossier Seracon, on parle d'un achat de terrain et non pas d'expropriation et que c'est pour cela que l'on fait référence aux négociations avec le courtage. Quant à la question de la réserve foncière, elle explique qu'il y a plusieurs façons d'y parvenir et que chacune a des impacts différents et que l'enjeu foncier prend différentes formes dépendamment que l'on parle de logements ou de parcs.

➤ Répondu sur place

15) Monsieur Jean-Yves Chevrolat 10-224424 CA 5 octobre 2010

Félicite le conseil pour l'achat du terrain en vue de l'aménagement d'un parc rappelant que les hauteurs soient limitées. Il demande des informations sur la démolition du bâtiment actuel. Il rappelle les problématiques qu'il a soulevées précédemment concernant la sécurité des piétons et des cyclistes à l'intersection des rues Saint-Patrick et Thomas-Kieffer, la vitesse et la circulation des camions sur la voie locale Saint-Patrick. Il suggère que l'arrondissement plante un maximum d'arbres le long des rues si l'on ne peut se permettre des acquisitions de parcs. Il félicite l'arrondissement pour les panneaux d'exposition plus petits installés au marché Atwater, mais indique que l'aménagement de la passerelle coupée en deux par des poteaux n'est par réussi.

Le maire rappelle que le bâtiment doit faire l'objet d'une démolition éventuelle à être autorisée et indique que lorsque les détails seront connus, ils seront communiqués à la population et que celle-ci aura son mot à dire comme c'est le cas lors des consultations publiques. Il indique que toutes les questions de sécurité ont bien été entendues ce soir et lors du forum citoyen. Il remercie le citoyen pour les bons commentaires concernant les panneaux et demande à monsieur Sandy Hébert de remercier son personnel à ce sujet. Il rappelle que l'aménagement de la passerelle n'appartient pas à l'arrondissement ni à la Ville, mais plutôt à Parcs Canada.

➤ Répondu sur place

16) Monsieur Pierre Brisset 10-224430 CA 5 octobre 2010

Applaudit la demande de rencontre du maire avec le ministre des Transports et espère qu'avec le projet de l'échangeur le Sud-Ouest devienne un modèle de développement durable et de transport collectif et actif. Il indique qu'à cause des travaux routiers, la piste cyclable près de Wellington se trouve bloquée et qu'il faut faire des détours incroyables.

Le maire indique que la question de la sécurité pour les cyclistes, mais aussi tous les usagers de la route lors de travaux est très importante et qu'elle nous tient à cœur et sur laquelle on continue de travailler tant au niveau des Travaux publics que de l'aménagement urbain pour arriver à quelque chose d'intéressant et novateur pour rendre le tout sécuritaire. Sur la question de la piste cyclable, il invite monsieur Brisset à venir à la Commission sur l'étude du plan de transport qui se tiendra le 14 octobre prochain puisque l'une des recommandations qui sera faite à l'agglomération concerne la sécurité et la bonne utilisation de la route par tous les usagers.

➤ Répondu sur place

Passe la parole à un résidant du quartier qui fera l'intervention à sa place. Il indique qu'il habite le secteur St-Antoine/Laporte et rappelle les divers accidents à cet endroit. Il soulève la problématique reliée à la vitesse des automobiles et au fait que plus loin sur la rue, des feux de circulation sont installés à toutes les deux intersections alors que le nombre est à cinq dans son secteur. Il dépose une pétition de plus de 100 noms demandant la mise en place d'un mécanisme afin de rendre le quartier sécuritaire. Il précise qu'un site internet est mis en place et que plus de 47 personnes ont aussi confirmé électroniquement leur appui à cette demande. On soulève aussi la problématique de visibilité à l'intersection Laporte lorsque l'on veut tourner sur Saint-Antoine.

La conseillère Véronique Fournier indique que depuis les derniers mois, la direction des Travaux publics travaille à faire les états de la circulation et rappelle l'afficheur de vitesse installé qui contribue à la diminution de la vitesse. Elle rappelle que du travail est en cours avec la Ville centre qui est responsable de cette artère et que la demande de ce soir sera apportée à la Ville centre, car elle vient appuyer les demandes déjà présentées par les élus de l'arrondissement au conseil municipal.

La conseillère Huguette Roy indique que cette artère est sous la responsabilité de la Ville centre, mais que la pétition sera transmise directement. Elle indique qu'une rencontre sur le terrain à ce sujet aura lieu demain et que malgré que cela soit une problématique difficile à régler, toutes les tentatives seront faites pour améliorer la sécurité. Elle rappelle que toutes les perspectives seront analysées et que le dégagement de l'intersection pour améliorer la visibilité sera aussi considéré et qu'elle espère que les interventions seront faites rapidement.

Le maire indique que cette situation est complexe et qu'il faut aussi prendre en considération le projet de réfection de l'Échangeur Turcot et la situation financière de l'arrondissement qui ne permet pas d'aller de l'avant, mais qu'il y a une volonté de bien documenter la problématique et de travailler à trouver des solutions.

- La Direction des travaux publics a transmis la pétition à M. Claude Carette, directeur du transport à la Ville de Montréal étant donné que la rue St-Antoine relève de leur juridiction.

Rappelle les différentes interventions de résidants de Griffintown pour indiquer leur opposition au corridor Dalhousie qu'il qualifie d'inacceptable pour les résidants, mais que le responsable de l'urbanisme qualifie de meilleur projet possible pour la population sans avoir tenu compte des recommandations de l'OCPM. Il indique qu'il ne faut pas seulement empêcher les autobus de passer sur le territoire, mais aussi agir de manière constructive et oser affecter un changement positif pour le Sud-Ouest. Il demande au conseil d'être assez avant-gardiste pour adopter une politique sur l'assainissement de l'air qui interdirait toute augmentation des émissions sur le territoire. Il demande aussi que le compte-rendu de la réunion lors de laquelle le projet a été approuvé soit rendu public.

Le maire indique que les élus se pencheront sur la question de la politique sur la qualité de l'air qui semble intéressante et novatrice. Il indique qu'il a demandé l'actualisation des chiffres sur le nombre d'autobus puisque ceux-ci ont changé et qu'il pense que les données sont soit avancées à partir d'une étude ou d'une validation auprès de la RTL et que le chiffre de 1900 a bel et bien été confirmé. Il rappelle qu'en 10.13, une résolution traitera de la position de son administration sur le sujet en s'opposant au trajet et en demandant que les études soient rendues publiques.

- Le cabinet du maire fera le suivi de la question.

19) Madame Christine Tétreault

10-116447

CA 7 septembre 2010

Indique qu'elle n'a eu aucune nouvelle depuis sa dernière intervention et qu'elle aimerait pouvoir aller voir son mur, car elle croit qu'il y a un problème. Elle rappelle la problématique concernant le spa de son voisin et la vidange du spa.

Le maire indique que l'on aimerait pouvoir l'aider, mais que son problème en est un de bon voisinage.

Monsieur Normand Proulx, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, indique que la requête sur le spa date de trois ans, qu'à l'époque notre réglementation qui a été modifiée depuis, ne comprenait pas les spas, que son service a indiqué à la résidante que la problématique en est une de droit civil et que si c'est pour une question de bruit excessif lors de l'utilisation, elle doit contacter les autorités policières.

Le commandant Jean-Ernest Célestin indique que si la résidante est victime de menaces elle ne doit pas hésiter à contacter la police.

Le maire rappelle que c'est un problème de bon voisinage, mais que l'on verra comment l'arrondissement pourrait l'aider. Il l'assure de l'engagement du service de police au besoin. Il indique qu'un membre de son cabinet communiquera avec elle.

- La DAUSE a effectué des vérifications et indique que le problème d'infiltration d'eau remonte à 2007 et qu'il s'agit plutôt d'un problème entre voisins. On a indiqué à madame qu'elle pourrait s'adresser aux tribunaux.

20) Monsieur Donald Nolet

10-203014

CA 7 septembre 2010

En lien avec le comité de suivi pour les terrains du CN, il demande un tableau des enjeux que le maire considère réglés et ceux qui ne le sont pas. De plus, il demande quand les représentants recevront les documents afin de bien se préparer.

Le maire indique qu'il ne peut pas dresser une liste complète des enjeux ce soir, mais qu'une réponse écrite à cette question sera transmise avant la première rencontre. Sur la question des documents, le maire indique qu'il reste des détails de fonctionnement à déterminer, mais que certainement, une pochette pourrait être constituée comprenant divers documents tels les faits saillants, certains enjeux, les conclusions de l'OCPM. Il comprend que l'on souhaite que soient énoncés avant la première rencontre les sujets sur lesquels on veut vraiment se pencher.

- Le cabinet du maire répondra au résidant.